

**CONTRIBUTION FAMILLES  
 2018 / 2019  
 Cycle  
 4<sup>ème</sup> – 3<sup>ème</sup> de l'Enseignement Agricole**

Frais d'étude du dossier (à l'entrée dans l'établissement).....50 €

Frais de mise à jour du dossier (pour passage en classe supérieure) : .....25 €

Caution pour les élèves **internes uniquement** : .....100 €\*  
 \*en cas de changement de régime en cours d'année cette caution ne sera pas restituée.

Régime	Classe de 4 <sup>ème</sup>	Classe de 3 <sup>ème</sup>
Externe	960 € * (soit environ 107 €/mois)	960 € * (soit environ 107 €/mois)
Demi-pensionnaire	2386 € * (soit environ 265 €/mois)	2305 € * (soit environ 256.€/mois)
Interne	3856 € * (soit environ 428 €/mois)	3691 € * (soit environ 410 €/mois)

\*Répartis sur 9 mois de Septembre à Mai.

Ces tarifs tiennent compte des semaines de présence réelle des élèves. Les semaines de stages et les vacances scolaires sont déjà déduites. Ils sont valables pour la durée du cycle (pour les élèves entrant en 4<sup>ème</sup> ). Cela signifie qu'un élève entrant en 4<sup>ème</sup> dans l'établissement en septembre 2018, se verra attribuer la contribution annoncée ci-dessus en entrant en 3<sup>ème</sup> en septembre 2019.

Quel que soit le régime, tout mois commencé est dû. En cas de démission, la date de réception du courrier fera foi pour le remboursement.

Les bourses seront déduites des prélèvements, de façon trimestrielle quand leur montant sera connu.

Les élèves qui souhaitent prendre un repas occasionnellement peuvent acheter un ticket au secrétariat à l'unité soit 10 €.

Nous choisissons pour l'élève : .....

En classe de ..... option : .....

Le régime :    Externe                       Demi-pensionnaire                       Interne  

Date : .....

Signature du responsable légal :